

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT VINCENT**

**Séance du 11 avril 2025
Délibération n°2025-16**

L'an deux mille vingt cinq, le 11 avril, à la salle du Conseil, à 19h30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de M. Jean-Benoît GIRODET, Maire.

Nombre de conseillers	
En exercice	14
Présents	13
Votants	14

Etaient présents : Jean-Benoît GIRODET, Denis AGUILHON, Marie-Claude BIGOT, Elodie DELABRE, Philippe DELAIGUE, Marc GAYT, Sylvie JOUVE, Gilles KACZMAREK, Monique LAGER, Louis POMMIER, Josette POTUS, Bernard SOUTON et Gilles TRONCHON.

Absents : Jean-Christophe PRORIOLO arrivé après la délibération N° 2025-20.

Procurations : Jean-Christophe PRORIOLO a donné procuration à Gilles KACZMAREK.

Sylvie JOUVE a été nommée secrétaire.

Date de convocation : 3 avril 2025.

Objet : Vote du Compte Financier Unique : budget principal COMMUNE.

Le Maire dépose sur le bureau de l'Assemblée le compte Financier Unique (CFU) de la commune pour l'année 2024.

Le résultat à la clôture de l'exercice précédent N-1 est de - 125 714.62 € en investissement et + 229 170.41 € en fonctionnement.

La part affectée à l'investissement : exercice N est de 229 170.41 €.

Le résultat de l'exercice N est de 125 595.38 € en investissement et 232 597.75 € en fonctionnement.

Le CFU présente donc le résultat de clôture de l'exercice N suivant :

- un déficit dans la section d'investissement d'un montant de 119.24 €
- et un excédent dans la section de fonctionnement d'un montant de 232 597.75 €

Les restes à réaliser s'élèvent à 15 710.64 € en dépense d'investissement et à 9 285.46 € en recette d'investissement.

Le Maire a quitté la séance et le CFU de la commune a été présenté, discuté puis voté sous la Présidence de Mme Marie-Claude BIGOT, doyenne de l'Assemblée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus et adopte le CFU de la commune.

Pour Le Maire,
La Présidente « de séance » pour la délibération sur le CFU,
Marie-Claude BIGOT.



Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture du Puy en Velay le 06/05/2025
et publication le 06/05/2025